



Règlement du Concours French IoT Impact x Technologie Edition 2024

1 Organisation du Concours

La société **DOCAPOSTE IOT**, Société par Actions Simplifiées au capital social de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 808 154 181, dont le Siège est sis **45 boulevard Paul Vaillant Couturier - 94200 Ivry sur Seine** (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un concours national autour des objets et services connectés intitulé « Concours French IoT Impact x Technologie » du Groupe La Poste (ci-après « le Concours ») du 29 janvier au 23 mai 2024 inclus, dans les conditions définies ci-après.

Le Concours est organisé en partenariat avec 5 co-sponsors externes, le Fonds Innovation et Recherche de la FHF, Malakoff Humanis, France Travail Département Open Innovation, Inetum Software et Okantis aux côtés du groupe La Poste, ses branches et ses filiales dont DOCAPOSTE.

Ce Concours reçoit le soutien de partenaires clefs des écosystèmes numériques et d'innovation en territoire (CCI, clusters, French Tech Métropoles, pôles de compétitivité...).

La liste de ces partenaires mise à jour régulièrement est disponible sur demande à french-iot@docaposte.fr et sur le site concours <https://concours-french-iot.laposte.fr>

Ce Concours est destiné à soutenir l'innovation dans les services numériques à impact en associant start-up, PME innovantes, et grands groupes dans une démarche collaborative. Il s'agit de :

- Détecter et valoriser des services numériques innovants avec un impact social, sociétal ou environnemental positif ;
- Offrir une plus-value dans les usages pour les utilisateurs, en délivrant des services à forte valeur ajoutée qui leur simplifient la vie ;
- Créer de la valeur pour tous en accélérant le développement de services numériques associant start-up et grands groupes dans une démarche de co-innovation.

L'ambition : Soutenir les start-up innovant dans les services numériques à impact positif, les aider à se développer pour devenir des partenaires solides des grands groupes, et répondre ensemble aux grands défis sociétaux de demain. Agir pour une innovation connectée et engagée, avec un objectif de parité pour booster l'entrepreneuriat au féminin.

2 Participation au Concours

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Concours est ouvert :

Aux start-up et PME innovantes ayant une dynamique de start-up, immatriculées en France ou résidant à l'étranger avec un projet de développement en France :

- Ayant développé un service numérique et/ou un service s'appuyant sur un socle numérique : application, plateforme en ligne, brique technologique...
- Disposant d'un prototype fonctionnel ou d'une solution au stade de pré-commercialisation ou commercialisation
- Ayant une solution numérique à impact social, environnemental ou sociétal positif

La solution connectée doit s'inscrire dans l'un des 4 Challenges suivants :

- **Challenge services de proximité**

Faciliter le quotidien et contribuer au mieux vivre, tout en maîtrisant son impact environnemental

Logistique de proximité | solutions d'optimisation de la livraison du dernier kilomètre

- Logistique et livraison décarbonée
- Service et/ou hardware : permettant de développer le "hors domicile"
- Postier/livreur augmenté : tracking, flashage, détection et optimisation des volumes
- Traçabilité de toute la chaîne de valeur logistique
- Pilotage de flux multi-opérateurs, Identification et gestion de prestataires locaux

Point de vente augmenté | solutions d'optimisation de l'expérience client et conseillers

- Connaissance client : collecte de données, enquête, focus group, ...
- IA d'appui aux vendeurs / conseillers : analyse de l'historique client, catalogue d'offres personnalisé, comparateur intelligents d'offres, ...
- Mesure de l'audience et du flux visiteurs / clients, gestion des files d'attente
- Expérience client : ambiance contextualisée et personnalisée (sonores, ...), animations, phygital, ...
- Programme de fidélité innovant : gamification, ...
- Services additionnels : cabines multiservices, conseils en réduction énergétique/environnement, support à la clientèle fragile, promotion de produits de seconde main, ...

e-commerce | services dédiés aux e-commerçants, e-marchants, retailers

- Passeport numérique des objets
- Emballage : réutilisable, sur-mesure, simplification du tri, réduction des suremballages, recyclage, ...
- Revente de produits : accompagnement à la vente en ligne, facilitation de revente en proximité, ...

Entrepôt augmenté | solutions pour des entrepôts locaux plus intelligents et durables

- Chargement / déchargement intelligent
- Optimisation du stockage de boucles d'économie circulaire
- Robots, engins autonomes

Economie Circulaire | solutions favorisant la collecte, la valorisation, et le recyclage via des boucles locales

- Sourcing de matériel à reconditionner, collecte, valorisation, reconditionnement, recyclage, commercialisation de nouveaux gisements ou d'objets seconde main : biodéchets, vêtement, électroniques ...
- Accompagnement des acteurs de la chaîne de valeur issus de l'Economie Sociale et Solidaire : gestion des objets, stocks, flux, finances...
- Optimisation des systèmes de consigne
- Reverse logistique (colis, portage de repas...) : optimisation des tournées, analyse des contenants ...
- Suppression des emballages jetables dans l'univers logistique (palettes, films, calage...) : optimisation, traçabilité ...

Mobilité | solutions visant à améliorer la mobilité locale et les transports durables

- Système et infrastructure de recharge de véhicules électriques
- Décarbonation : gestion retrofit de véhicules thermiques
- Gestion partagée de véhicules
- Mobilité as a service : gestion de la multimodalité (transports en commun, individuels, mobilité douce ...)
- Performance opérationnelle des véhicules autonomes : avant-dernier kilomètre 24h/24h

Smart building | solutions d'optimisation énergétique et des fluides des bâtiments

- Optimisation et régulation énergétique : audit, réduction des consommations, gestion financière, fiabilisation des projets, exécution, contrôle, ...
- Solutions d'hébergement temporaire pour les particuliers qui réalisent des travaux de rénovation
- Gestion et monitoring de l'eau, des énergies, des déchets et autres fluides, ...
- Flexibilité énergétique : effacement, stockage énergétique via véhicules électriques, ...
- Services à l'optimisation des aménagements et des usages : generative design, ...
- Programmes et services en faveur de la biodiversité : contribution positive, ...
- Réduction ou évaluation de l'impact carbone

Ville résiliente | solutions favorisant la proximité et le vivre ensemble

- Nouveaux usages partagés et sécurisés des logements et bâtiments : co-living, habitat participatif, espaces modulables...
- Echanges simplifiés entre les occupants : d'une ville, d'un quartier, d'un bâtiment, tiers lieux, copropriété...
- Echanges de produits et services entre particuliers C2C

• **Challenge services aux entreprises**

Améliorer l'expérience collaborateurs, renforcer la relation client, simplifier le fonctionnement, pour les grands groupes et les TPE/PME

Data & IA | solutions favorisant l'application de l'IA et IA Générative dans un environnement de confiance

- Expérience client : companion-as-a-service (voice/call/chatbot), modélisation et optimisation des process, assistance, SAV, score carbone, communication multicanal, collecte de données client, score client
- Relation client : communication automatisée, traduction en langage clair de la documentation, réclamations, ...
- Opérations : modélisation et optimisation des process/flux, workflow (fulfillment, stock, commande, expéditions, livraisons, ...), gestion de projets, BPM no code, ...
- Commercial : génération de leads, optimisation CRM, réponses à des A/O, softphonie, ...
- Fonctions supports : automatisation du back office
- DAF : administratif, trésorerie, comptabilité, facturation, Procure to Pay, Order to Cash, notes de frais, Business Plan, douanes, subventions, ...
- Juridique : contrats, création d'entreprises, statuts, intégrations d'associés, obligations réglementaires, ...
- RH : analyse CV, comportements, entretiens, mobilité, ...
- Marketing & communication : création de contenus, site, site e-commerce, réseaux sociaux et community management, gestion omnicanal
- Développement informatique : coder, tester, ...
- Marché : agrégateur de données, ...
- Associations : création de sites, gestion des adhésions, réservations, ...
- Orchestration No-Code/API : connecteurs entre différentes applications
- Gestion documentaire : extraction de données non structurées (factures, statuts sociétés, PV, ...)
- Prédications et prévention des risques : cybersécurité, finance, génération de leads, churn client, ...
- OSINT appliquée à la lutte contre la fraude : comportemental et social engineering

Confiance numérique | solutions favorisant un numérique éthique, sécurisé et en conformité réglementaire

- Cybersécurité : prévention d'intrusions, fraudes, analyses des risques comportementaux, offres clés-en-main adaptées aux grandes entreprises ou TPE/PME
- Protocoles de communication sécurisés
- Défense post-quantique et agilité cryptographique : move2post-quantum
- Pilotage de la stratégie Move to Cloud
- Protection et anonymisation des données
- Gestion d'identification / authentification client

- Gestion de l'identité et véracité d'un document
- Facture électronique : éditions, relances, encaissements, recouvrements, ...

Web3 & Web4 | solutions favorisant l'adoption la technologie Blockchain et d'outils Web3 et 4 sécurisés

- Starter pack : stratégie, accompagnement, mode d'emploi, ...
- Wallet/NFT : appliqués à la relation client
- Asset tokenisation : actifs, finance, business, eIDAS 2.0, ...
- Performance opérationnelle : dédouanement de marchandises, ...

Stratégie RSE | solutions favorisant l'accélération de la mise en œuvre d'actions à impact

- Audit et optimisation environnementale : mesure et réduction des émissions de carbone, conformité CSRD, audit et suivi des prestataires, demande de financements, mise en réseau avec chaînes de valeurs éthiques, réponses à des A/O, contrats cadres, ...
- Conformité réglementaire : CSRD, matrice de double matérialité, DPEF, guidelines de bonnes pratiques, réponses aux agences de notation
- Carbone : Mesures et suivi des émissions carbone, évaluation du scope 3, évaluation des achats, ...
- Pilotage et suivi des projets / plans d'actions : multi-impacts sur tout le cycle de vie
- Pilotage de la stratégie Numérique Responsable : formation, gouvernance, conformité référentiels, éco-conception, accessibilité, ...
- Sourcing, achat, revente de matériels reconditionnés

Ressources Humaines | solutions améliorant l'expérience recruteur, candidat et collaborateur

- Pilotage, maîtrise des risques de l'engagement des salariés sur des obligations ou conformités réglementaires
- Orientation des collaborateurs vers les bons services de l'entreprise : équipes commerciales, service client, ...
- Knowledge management : transfert de savoirs orientés utilisateurs (vs gestion documentaire)
- Gestion de carrière : évaluation des compétences, mobilité ...
- Formation professionnelle : développement des compétences (hard/soft skills), ressources pédagogiques, contenus et modalités innovants, création automatique de support...
- Services aux collaborateurs : QVT, déplacements doux, ...
- Juridique : conseils aux salariés
- Lutte contre les discriminations
- Optimisation de la gestion du télétravail : selon les besoins des organisations, critères pratiques et psychologiques

● Challenge services en santé

Agir pour une meilleure prévention et un suivi médical personnalisé

Parcours patient | solutions permettant aux patients d'être acteurs de leur parcours de soin

- Gestion et compréhension de chaque étape du parcours patient : soins primaires, spécialisés, hôpital / domicile, étapes passées et à venir, explications, objectifs, rappels ...
- Parcours patient complexe de publics spécifiques : seniors, personnes dépendantes, fragiles
- Télésurveillance de pathologies non génériques
- Education thérapeutique

Etablissements de santé | solutions assurant l'optimisation des structures de soin

- Automatisation des process : réorganisation des rendez-vous, blocs opératoires
- Gestion des flux patients en intra et inter établissements
- Coordination des professionnels de santé intra-hospitalier

IA | solutions d'amélioration du parcours patients intégrant une IA

- Télésurveillance : diagnostic, alertes médicales et médicamenteuses, scoring de risques ...
- Prévention : détection précoce, antécédents familiaux ...

- Gestion des flux : hôpitaux, patients ...

Data | solutions permettant la collecte et la structuration de données de santé

- Collecte de données patients simplifiée : recrutement patients, recueil ...
- Extraction de données : comptes rendus médicaux ...
- Partage sécurisé et confidentiel de données entre différents établissements de santé

Recherche | solutions visant à améliorer la recherche et l'évaluation des nouveaux parcours ou traitements

- Jumeau numérique : modélisation du corps humain, interactions ...

Ville-hôpital : simplification des démarches entre le médico-social et le sanitaire

- Coordination entre les professionnels : prise en charge multiple (établissements de soin, domicile, ...)
- Animation de la communauté médicale

Virtual Care | solutions de facilitation des interactions entre professionnels de santé

- Collecte de données structurées / constantes au domicile des patients : intégration dans le dossier patient
- Formation des professionnels de santé : simulation numérique, jumeau numérique ...

• **Challenge services au secteur public**

Contribuer au développement des collectivités et pôles d'Etat en apportant des nouvelles solutions de confiance, de sobriété, ou encore d'expériences d'accès aux services administratifs et à l'Education

Data & IA | solutions d'optimisation des processus par l'IA et IA Générative, dans un environnement de confiance

- Maturité des données des collectivités : mesure du niveau de maturité, optimisation
- Données territoriales et environnementales : collecte, traitement, ...
- Coordination territoriale : optimisation des travaux, mobilité
- Analyse des compétences portées par les collectivités territoriales : DGCL, Banatic (Base nationale sur l'intercommunalité), ...
- Fluidification des échanges et interactions pour une meilleure synchronisation entre les différents échelons territoriaux : communes, interco, départements, régions, ...
- Catégorisation en temps réel des flux logistiques entrants et sortants en ville : SIV, véhicules livraisons, collecte, chantier, déchets ...
- Retranscription automatique : comptes rendus de conseils municipaux, ...
- Synthèse des délibérations municipales automatisée : facilitation de prise de décision, ...

Confiance numérique | solutions assurant sécurité et conformité pour le secteur public

- Cybersécurité : protection des données sensibles (scolaires, pénitentiaires, ...)
- Lutte contre la fraude : identité, documents, ...

Sobriété | solutions pour accélérer la mise en œuvre des stratégies RSE des collectivités

- Réduction et optimisation de l'empreinte carbone des collectivités
- Anticipation des rénovations énergétiques : bâtiments publics
- Achats groupés d'énergie : réalisation d'économies d'échelle
- Conformité au CS3D et supervision des sous-traitants
- Mobilité douce : outils favorisant la mobilité verte et la mise en application de la loi LOM, encourageant le partage de véhicules
- Numérique Responsable et conformité REEN : stratégie NR, sensibilisation, éco-conception, accessibilité numérique, ...
- Optimisation de la gestion de l'eau, des biodéchets

CivicTech | solutions assurant le lien entre la commune, les Pôles d'État et les citoyens

- Communication directe avec les citoyens : plateformes de communication directe, couvrant actualités, messagerie, vigilance, sécurité, ...
- Démarches en ligne simplifiées : chatbots, tutoriels, ...
- Dématérialisation et facilitation de l'accès aux subventions
- Education civique : sensibilisation aux engagements citoyens et pratiques civiques, conseils spécifiques aux "Jeunes"...

EdTech & Jeunesse | solutions pour les jeunes, leurs parents et les établissements scolaires

- Etablissements scolaires / centres de formation : pilotage, organisation, plannings, ...
- Formation / enseignement : ressources pédagogiques et contenus innovants, soutien et lutte contre le décrochage scolaire, soft skills, ...
- Protection et santé : prévention et lutte contre le harcèlement, les addictions (écrans...), handicap à l'école, ...
- Services extra-scolaires : culture, sport, amélioration du pouvoir d'achat des jeunes, ...
- Insertion professionnelle : connaissance de soi, des métiers et des recruteurs locaux, formats CV innovants, entrepreneuriat, ...

Insertion professionnelle et Emploi

- Formation dédiée aux demandeurs d'emploi : ressources pédagogiques, contenus et modalités innovants
- Insertion professionnelle innovante : connaissance de soi (savoir-faire, savoir-être), des métiers et des recruteurs locaux, formats CV / LM innovants, mentorat, inclusion, entrepreneuriat, ...
- Levée des freins périphériques à l'emploi et solutions à destination des personnes en situation de fragilité : demandeurs d'emploi porteur d'un handicap, longue durée, seniors, jeunes, étrangers, ...

Une seule inscription est autorisée par personne morale (ci-après le(s) « Participant(s) ») pendant la durée du Concours. S'il est constaté qu'un Participant a adressé plusieurs candidatures, sa candidature ne sera pas retenue.

L'attribution des dotations par la Société Organisatrice aux personnes morales sélectionnées (ci-après les « Lauréats ») ne doit pas mettre la Société Organisatrice, les groupes co-sponsors et leurs collaborateurs en situation de conflits d'intérêt avec les Participants. En participant au Concours, les Participants attestent de l'absence de conflit d'intérêt avec la Société Organisatrice, les groupes co-sponsors et leurs collaborateurs.

Ne peuvent concourir les personnels de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors, les entreprises lauréates French IoT Impact x Technologie des années précédentes bénéficiant d'ores et déjà de business tests, ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Concours.

3 Modalité de participation

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du présent Règlement du Concours, des décisions prises par la Société Organisatrice relatives au Concours, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi qu'aux lois, règlements et autres normes applicables sur le territoire du Concours. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs de ces règles pourra être privé, à la discrétion de la Société Organisatrice, du droit de participer au Concours, ainsi que, le cas échéant, de la dotation obtenue. La Société Organisatrice se réserve en outre le droit de réclamer au contrevenant tout dommage et intérêt complémentaire.

La participation au Concours s'effectue en remplissant son dossier complet de candidature en ligne via <https://concours-french-iot.laposte.fr/>, et notamment en fournissant les informations suivantes:

1. La fiche d'identité de la société (nom, date de lancement du projet, adresse complète, téléphone, N°SIRET, statut de l'entreprise, contact référent, thématique, liens site web et RS)
2. Le projet en détail. Il est demandé au Participant de :
 - Décrire succinctement son projet, en 240 caractères maximum ;
 - Raconter l'histoire de la création du projet (d'où vient l'idée)

- Ajouter le lien vers un pitch (courte présentation) en vidéo d'une durée maximale de 2 minutes. Il est demandé au Participant de se filmer seul ou avec son équipe présentant la solution, et de partager la vidéo sur la plateforme de candidature en ligne ;
 - Préciser l'engagement sociétal majeur.
3. Les réponses au questionnaire proposé pour développer les points suivants :
- La description de la solution sous l'angle de l'USAGE (problématique/besoin adressé, bénéfices pour l'utilisateur)
 - La description de la solution sous l'angle TECHNIQUE (socle technologique utilisé, principales fonctionnalités, description du parcours utilisateur, préciser s'il existe des brevets)
 - La description du positionnement sous l'angle de l'INNOVATION (existence de solutions concurrentes ou alternatives, facteurs de différenciations, plus-value, ...)
 - Le BUSINESS MODEL envisagé (cibles adressées, taille du marché ; modèle économique, canaux de distribution, CA réalisé, références clients, traction et KPI financiers.)
 - L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL majeur : description des actions preuves de cet engagement,
 - FINANCEMENT du projet : actionnariat, historique de financement, levées de fonds, campagne(s) crowdfunding,
 - Les FIERTES : les récompenses ou distinctions emblématiques obtenues
 - La MATURETE du projet : concept, prototype, pré-série, commercialisation-
 - Présentation de L'EQUIPE FONDATRICE (les fondateurs, associés, leur parcours professionnel et/ou entrepreneurial, les membres du board, ...)
 - Les ATTENTES vis-à-vis du programme French IoT Impact x Technologie : plus-values recherchées avec les terrains d'expérimentation
 - Les SYNERGIES envisagées avec le groupe La Poste et ses partenaires (description du cas d'usage)
4. Tribune libre. La possibilité est laissée d'ajouter des éléments ou arguments complémentaires sous forme de textes ou d'ajouts de documents (slides de présentation, vidéo, business plan, ...).

Les informations transmises par les Participants au Concours doivent être exactes, sincères et complètes. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants en leur demandant, le cas échéant, de justifier de l'exactitude desdits renseignements.

Seules les candidatures complètes seront prises en compte. Il est notamment attendu un contenu vidéo permettant de bien comprendre l'activité et le service proposés, et de découvrir tout ou partie de l'équipe (sous forme de pitch plus que de motion design).

4 Déroulement du Concours

4.1 L'acte de candidature

Le dépôt des dossiers de candidature se fait uniquement au format dématérialisé via l'adresse suivante : <https://concours-french-iot.laposte.fr/>. Aucun dossier manuscrit ou encore transmis par un autre canal ne sera accepté.

Le dépôt des dossiers s'effectuera du 29 janvier au 23 février 2024. A compter de cette date, les modifications du dossier de candidature ne seront plus possibles. En revanche, le Participant aura accès à son dossier publié et au statut de sa candidature sur <https://french-iot.yoomap.fr>

Il est demandé à chaque Participant de bien sélectionner sa zone géographique d'origine, ainsi que la principale thématique adressée. Cette information est requise pour les étapes de sélection.

4.2 La sélection

La sélection se déroulera du 29 janvier au 23 mai 2024. A chacune des étapes de sélection, une notation sera attribuée sur la base de 6 critères ci-dessous :

- La qualité de la SOLUTION (qualité technique du concept, niveau de différenciation par rapport à la concurrence, faisabilité...)
- Le caractère INNOVANT (degré d'innovation ou de rupture, originalité,)

- Le BUSINESS MODEL (marché, qualité du business model, retombées économiques, sociales, environnementales, synergies...)
- Le service rendu ou l'USAGE (utilité potentielle adressée, appétence du marché...)
- L'EQUIPE (compétences, motivation, complémentarité, réseaux...)
- L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL, (impact positif du projet sur la société ou l'environnement)

De plus, les membres des différents jurys privilégieront les start-up dont les innovations présentent des synergies à court ou moyen terme avec le groupe La Poste et ses partenaires.

La sélection se déroule en 3 étapes :

- Première étape : Evaluation par les comités en région

Pour les Participants immatriculés en France, cette première étape d'évaluation se déroule au niveau régional et vise à qualifier les dossiers sur la base des 6 critères précités. Cette sélection est réalisée par région sur la base de l'évaluation de l'ensemble des dossiers reçus et éligibles conformément aux dispositions du règlement par les représentants du Groupe La Poste et les partenaires experts en territoire.

Le Participant est invité à prendre connaissance la liste des partenaires numériques en territoire disponible sur demande auprès du représentant en Région ou encore des contacts French IoT Impact x Technologie (cf. 1. Organisation du Concours).

Pour les Participants immatriculés à l'étranger, l'évaluation sera réalisée directement par les experts Innovation, Métiers et Numériques de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors.

Tout dossier recevant un avis favorable du comité dans sa région et une note moyenne supérieure à 3/5 pourra accéder à la deuxième étape.

- Deuxième étape : Evaluation par les experts

L'évaluation des dossiers est réalisée par thématique par les experts Innovation, Métiers et Numériques de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors sur la base des 6 critères et des évaluations régionales effectuées en étape 1 par les acteurs référents numériques ;

Les dossiers recevant les meilleures notations à cette étape accéderont à la troisième étape.

- Troisième étape : Audition des start-up et jury final

Lors de cette étape, les Participants ayant réussi la deuxième étape seront invités à pitcher devant un comité constitué par des experts Innovation, Métiers et Numériques de la société du groupe organisatrice et des groupes co-sponsors.

A l'issue de cette étape, un jury final désignera les lauréats qui accéderont au programme d'accélération French IoT Impact x Technologie, dans la limite de 16 start-up maximum.

Parmi les dossiers recueillant les meilleures notations, une cinquantaine de start-up rejoindront la communauté French IoT Impact x Technologie.

4.3 Les membres du jury

Les membres du jury de sélection sont désignés par chacun des groupes co-sponsors pour leurs expertises Innovation, Métiers, Numérique. Les membres du jury statuent souverainement. Aucun recours contre leur décision ne pourra être admis quant aux résultats. La composition du jury peut être soumise à modification.

4.4 L'annonce des résultats

Les Lauréats seront prévenus par tous moyens d'après les coordonnées transmises par le Participant. Les résultats seront également communiqués sur les pages internet des organisateurs du Concours.

Tout lauréat ne donnant pas de réponse dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celle-ci.

5 Dotations

Le Concours est doté de deux niveaux de dotations :

1. Les start-up rejoignant la communauté French IoT Impact x Technologie (selon les conditions de sélection telles que définies précédemment).

Elles bénéficient des avantages suivants apportés par le groupe La Poste au travers de son Programme French IoT Impact x Technologie :

- Le référencement de la start-up sur la Place de l'Innovation, plateforme innovation interne du Groupe La Poste
- Une animation dédiée (réseaux sociaux, invitations à des événements internes ou externes, autres...)
- L'accès au groupe privé de la communauté French IoT Impact x Technologie sur les réseaux sociaux (LinkedIn)
- Les mises en relation avec des BU du Groupe La Poste ou des groupes co-sponsors.
- La mise en visibilité et valorisation des start-up de la communauté, sur le blog French IoT Impact x Technologie, via des articles, présence sur des salons en France

2. Les lauréats finalistes accédant au programme Accélérateur

Elles bénéficient des avantages suivants apportés par le groupe La Poste au travers de son Programme French IoT Impact x Technologie :

- Programme Booster Entrepreneurs de 6 mois, proposant Bootcamp, ateliers, mentoring (cette période pouvant commencer fin août et se terminer au maximum début mars)
- Mises en relation business avec des métiers au sein de La Poste, Docaposte, les filiales du Groupe La Poste et les partenaires co-sponsors
- Fléchage vers des investisseurs et conseils en plan de financement, levées de fonds, crowdfunding, ...
- Accès à la Communauté French IoT Impact x Technologie regroupant + 380 entrepreneur.es, pour échanger des bonnes pratiques et bénéficier d'informations (événements à ne pas manquer, boîte à outils...)
- Networking et visibilité à travers la participation à des événements majeurs de l'innovation (en fonction de leur organisation) et un dispositif de communication renforcé
- Accès privilégiés aux offres digitales du groupe La Poste, pour réaliser des tests d'usages, des tests techniques ou faciliter leur quotidien.

Ces dotations sont intégralement prises en charge par le Groupe La Poste, étant entendu que les projets pilotes sont proposés également par les groupes co-sponsors.

Les start-up lauréates finalistes bénéficient de dotations complémentaires apportées par les groupes co-sponsors si leurs solutions sont recevables :

Fonds FHF (Fédération Hospitalière de France) :

- Conseil stratégique
- Intervention lors d'un webinar du Fonds FHF, organisé pour les établissements de santé
- Mise en relation avec un/(des) établissement(s) de santé pour un test ou une expérimentation (suivant le type et la maturité de la solution)

Malakoff Humanis :

- Mobilisation d'experts au besoin pour avoir des conseils (réglementation, expertise métiers, challenge du business plan, des éléments financiers et stratégiques par des collaborateurs qualifiés, ...)

- La possibilité de faire tester des prototypes d'offres, produits ou services, par des collaborateurs volontaires chez Malakoff Humanis
- Promouvoir, les start-up lors des événements, dans des publications, auprès des clients
- L'accès privilégié aux start-up pour présenter leur projet, pitch devant le comité innovation de Malakoff Humanis

France Travail, Département Open Innovation :

- Référencement sur la plateforme Nov'Us (Bloomflow version France Travail)
- Organisation de sessions Pitch&vous pour présenter les solutions à France Travail (en DG et auprès du réseau en régions) – cela comprend la préparation au pitch et le débriefing par les équipes Open Innovation
- La possibilité de tester ou expérimenter des solutions, avec France Travail au niveau national ou en région

Okantis :

Visibilité de start-up santé sur le stand Okantis à Sant'Expo

- Pitches start-up French IoT
- Démonstrations de solutions

Networking et mentorat

- Présentation des solutions aux équipes métiers
- Mentorat technique (interopérabilité, cybersécurité) et/ou marché

Inetum Software :

Rencontres métiers avec start-up lauréates

- Analyser et valider les projets innovants
- Conseiller, si besoin, pour corriger des dérives loin des préoccupations de nos clients
- Déterminer le pricing attendu par le marché

Possibilité d'intégration des solutions des start-up lauréates dans le catalogue Inetum Software destinés aux clients

- Intégrer les offres dans notre catalogue
- Porter ces offres dans le cadre de consultation pour leur donner une caution
- Appui de la force commerciale Inetum pour la promotion des offres

6 Données à caractère personnel

Dans le cadre du Concours, les Participants doivent se référer à la politique de confidentialité. Cette Politique de Confidentialité énonce les principes et lignes directrices de la protection des Données Personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

7 Contenus et propos

En participant au Concours, toute personne s'engage à ne pas communiquer ou publier de manière directe ou indirecte des contenus (tel que par exemple visuels, vidéos, textes, zones de commentaire) qui seraient de nature à nuire à l'image de la Société Organisatrice ou celle d'un tiers, à nuire aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, à ne pas dénigrer un tiers et de manière générale, qui contreviennent à toute disposition légale ou réglementaire en vigueur.

En cas de non-respect de ces dispositions, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation au Concours de l'auteur et la société dès qu'elle en a connaissance. La responsabilité civile et/ou pénale de l'auteur pourra être engagée.

8 Propriété intellectuelle

Le Participant garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle du produit ou service présenté dans le cadre du Concours. Le Participant conserve la propriété pleine et entière de son produit ou service présenté dans le cadre du Concours. Le Concours ne confère aucune licence à la Société Organisatrice et aux groupes co-sponsors sur le produit ou service du Participant.

Néanmoins, et uniquement dans le cadre de la communication liée au Concours, le Participant autorise, pendant deux (2) ans à compter du dépôt du dossier de candidature, la Société Organisatrice à communiquer à la presse et à publier et reproduire sur le site internet du Concours le nom commercial de la personne morale et la ou les marque(s) associée(s) au produit ou service présentés lors du Concours. Le Participant fera son affaire de toute contestation par un tiers lié aux droits de propriété intellectuelle attachée au produit ou Service proposé et tiendra la Société Organisatrice indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières. De nouvelles modalités seront définies entre les Lauréats et la Société Organisatrice dans le cadre d'un accord de partenariat spécifique dès lors que des pilotes et terrains d'expérimentation seront mis en place.

L'utilisation de tout ou partie du Site du Concours n'emporte au bénéfice du Participant aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments, appartenant à DOCAPOSTE IOT ou pour lequel cette dernière a reçu une autorisation.

9 Droit à l'image des participants

Dans le cadre de la communication liée au Concours, chaque Participant autorise, à titre gratuit, la Société Organisatrice, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter, en France et concernant l'Internet pour le monde au regard de la nature mondiale de l'Internet, son image sur tout support (photos, films, intranet, extranet, flyers, blog, podcasts, ...) ainsi que ses présentations du dossier de candidature. A cet effet, les Participants autorisent la Société Organisatrice, pendant deux (2) ans à compter du dépôt du dossier de candidature à représenter, à reproduire, à diffuser et à exploiter, l'image du Participant.

Le Participant garantit DOCAPOSTE IOT avoir eu, au préalable de toute vidéo, image, utilisation de noms et prénoms, l'autorisation de chaque personne de « l'équipe » figurant ou mentionnée sur ces contenus. DOCAPOSTE IOT se réserve le droit de demander au Participant tout élément de preuve justifiant de cette autorisation préalable. En cas de réclamation et de contestation le participant prendra financièrement à sa charge toute demande adressée à DOCAPOSTE IOT par un tiers.

Sont expressément exclues de la présente autorisation, les informations confidentielles telles que visées à l'article « Confidentialité » ci-après.

10 Confidentialité

Dans le cadre du Concours et de la présentation des dossiers, les Participants peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. Afin de soulever toute ambiguïté sur le caractère confidentiel, est considérée comme confidentielle, toute information expressément qualifiée comme telle par écrit par le Participant. La société Organisatrice et les groupes co-sponsors s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux produits ou services présentés durant le Concours. Néanmoins, dans le cadre de la communication associée au Concours, l'Organisateur est autorisé à :

- Communiquer aux médias (médias traditionnels, sites d'informations en ligne, blog et réseaux sociaux) et à publier sur le site internet du Concours, la dénomination sociale de la personne morale, la ou les marque(s) associée(s) au produit ou service présentés lors du Concours, le nom du dossier, le nom des porteurs du dossier de candidature,

- Rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

La présente obligation de confidentialité s'applique pour toute la durée du Concours et pendant les trois (3) ans la fin de ce dernier.

11 Modification / Annulation du Concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter ou de prolonger la durée du Concours, et de modifier ou d'annuler ce dernier si les circonstances l'exigent. Les Participants ne pourraient pas remettre en cause cette décision ni engager la responsabilité de la Société Organisatrice de ce fait pour un quelconque dommage moral ou financier. Des ajouts ou des modifications au Règlement peuvent être publiés avant ou pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au Règlement.

12 Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées par les Participants. En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice est expressément exclue pour tout préjudice ou dommage indirect intervenu à l'occasion de la participation au Concours, de l'interruption ou de la fin de celui-ci, pour quelque raison que ce soit. Sont notamment considérés comme des dommages indirects tout préjudice découlant de pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle ou de commandes, trouble commercial quelconque, manque à gagner, perte de chance, perte de bénéfice, atteinte à la réputation ou à l'image de marque, pertes de données et de fichiers.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Concours. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Concours présent sur le site à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir.

La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de sécurité ou de maintenance, interrompre l'accès au site et au Concours qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs éventuelles conséquences. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour que le système de détermination des Lauréats et l'attribution des dotations soit conforme au règlement du présent Concours. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des Lauréats, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotation annoncé dans le Règlement du Concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des Offres attribuées. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination des Lauréats. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Toute fraude ou tentative de fraude au Concours par un Participant entraînera l'élimination de ce dernier, et pourra donner lieu à la poursuite, devant les juridictions compétentes, par la Société Organisatrice, des auteurs de ces fraudes.

En tout état de cause, si la responsabilité de la Société Organisatrice venait à être reconnue au titre des présentes par une décision définitive d'une juridiction compétente, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée sera expressément limitée au montant correspondant à la valeur unitaire de la dotation la moins élevée.

13 Force Majeure

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour l'inexécution des obligations mises à sa charge au titre du Règlement du Concours si cette inexécution est due à la force majeure.

De convention expresse, sont considérées comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements reconnus par la jurisprudence des tribunaux français et échappant au contrôle de la Partie qui invoque le cas de force majeure, dont elle ne pouvait pas avoir connaissance lors de la conclusion du Contrat.

Sont notamment constitutifs de cas de force majeure les blocages ou perturbations sérieuses des moyens de transports en ce compris La Poste, des moyens de télécommunications ou des moyens d'approvisionnement en énergie.

Les obligations ainsi suspendues pourront éventuellement être exécutées à nouveau dès que les effets de la ou des causes de non-exécution auront pris fin.

Par dérogation dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au Règlement pendant une période supérieure à un (1) mois, la Société Organisatrice pourra mettre fin au Concours, sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée.

14 Droit applicable - Différends

Le Règlement et les Conditions Générales sont soumis aux dispositions de la Loi française.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent Règlement ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci sera souverainement tranchée par la Société Organisatrice. Toute contestation relative au Concours ne pourra être prise en charge passé le délai de trente (30) jours calendaires à compter du dernier jour d'ouverture du Concours.

Le Tribunal sera seul compétent pour reconnaître la validité du présent Règlement. Tout litige né à l'occasion du Concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal compétent de Paris.

15 Contact organisateur

Equipe French IoT Impact x Technologie

Docaposte IoT

45 boulevard Paul Vaillant Couturier

94200 Ivry sur Seine

Mail : french-iot@docaposte.fr

16 Accès et dépôt du Règlement du jeu

Le Règlement complet du Concours est disponible :

- sur la page « Comment ça Marche » du Concours <https://concours-french-iot.laposte.fr/comment-ca-marche.html>



- sur demande écrite, à l'adresse suivante : société DOCAPOSTE IOT, 45 boulevard Paul Vaillant Couturier, 94200 Ivry-sur-Seine.